

UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA DE BÉJAÏA



FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

Département Finances et Comptabilité

MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

Pour l'obtention de diplôme de **Master**

Option : **Finance d'entreprise**

Thème :

**Avantages et inconvénients de la finance
islamique pour une entreprise :**

Cas de la Sarl Silex Services

Réalisé par :

Sarah MOHAMADI

Loubna MESSAOUDENE

Encadré par :

Monsieur Slimane HANI

Date de soutenance : 21 juin 2025

Devant le jury composé de :

Président : BERRABAH

Examineur : TOUAZI

Rapporteur : HANI

Année Universitaire :2024 / 2025

A decorative border with ornate floral and scrollwork patterns in the corners and along the sides, framing the central text.

Remerciements

Tous d'abord, Nous remercions Dieu, le Tout-Puissant, de nous avoir donné la force, la patience et la persévérance nécessaires pour mener à bien ce travail.

Nous exprimons notre profonde gratitude à notre encadreur, Monsieur Slimane HANI, pour sa disponibilité, ses conseils précieux et son accompagnement tout au long de la réalisation de ce modeste mémoire. Sa rigueur, son écoute et son expertise ont grandement contribué à l'aboutissement de ce travail.

Nos remerciements s'adressent également au personnel de l'entreprise **SARL SILEX SERVICES** particulièrement Monsieur **KHELFI Nassim** et Mademoiselle **ALI SALEM Nesrine** pour leurs accueils chaleureux, leurs générosités et les informations fournies, essentielles à la réalisation de notre étude de cas.

Enfin, nos remerciements vont à nos familles, amis et proches pour leur Soutien moral et matériel, sans lesquels ce mémoire n'aurait pu être mené à bien.

Dédicace

Je dédie ce travail à tous ceux qui m'ont soutenu, et aidé dans sa réalisation, et plus particulièrement à mes chers parents, qui n'ont jamais cessé de m'encourager dans la poursuite de mes études en m'apportant soutien moral, financier et matériel.

Et à toutes les personnes que je porte dans mon cœur particulièrement :

❧ *Mes chers frères*

❧ *Mes chers cousins et cousines*

❧ *Mes adorables amies*

❧ *Mes oncles et tantes*

SARAH

Je dédie ce modeste travail :

✓ *A ma grand-mère, toujours présente dans mon cœur et mes souvenirs.*

✓ *À mes très chers parents pour leur amour et leur soutien inconditionnel*

Tout au long de mes études.

✓ *A mes deux frères et ma sœur qui m'ont beaucoup soutenu.*

A tous mes amis proches et à toutes les personnes Qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

LOUBNA

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AAPI	Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement
BT / HT	Basse Tension / Haute Tension
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés
CNAS	Caisse Nationale des Assurances Sociales
DA	Dinars algériens
HT	Hors Taxes
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement
ME	Moyenne entreprise
PE	Petite entreprise
PPP	Principe de partage des risques et de profit
SARL	Société à responsabilité limitée
TPE	Très petites entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TTC	Toutes Taxes Comprises
VRV	Volume de Réfrigérant Variable Variable Refrigerant Volume (anglais)

Sommaire

Remerciement

Dédicace :

Liste des abréviations

Introduction générale.....7

Partie Théorique

I. Aspect théorique sur les entreprises et la finance islamique.....11

1. L'entreprise : aspect théorique.....11

2. La finance islamique : cadre théorique.....12

Partie pratique

II. Étude comparative entre la finance classique et la finance islamique au sein de la SARL Silex..... 17

1. Présentation de l'entreprise SARL SELEX SERVICE :.....18

2. Les étapes pour avoir un crédit islamique :.....21

3. Comparaison entre financement islamique et financement classique :.....23

Conclusion générale.....36

Annexes.....37

Bibliographie.....41

Liste des illustrations.....43

Table des matières.....46

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Les entreprises jouent un rôle fondamental dans le tissu économique d'un pays. Elles sont non seulement les vecteurs de la croissance économique, mais également les principales sources de création d'emplois, de valeur ajoutée et de dynamisme social.

Elles innovent, investissent, produisent, exportent, et participent à l'équilibre des comptes publics à travers les impôts et cotisations qu'elles génèrent. Petites ou grandes, industrielles, commerciales ou de services, les entreprises contribuent à répondre aux besoins des populations tout en structurant le développement des territoires.

Traditionnellement, les sociétés se tournent vers des méthodes de financement traditionnelles, comme les prêts bancaires, les investissements en capital, l'émission d'actions ou d'obligations, ou encore des options plus actuelles telles que le financement participatif.

Ces mécanismes, bien qu'efficaces, reposent généralement sur l'intérêt, la spéculation et la logique de rendement à court terme. Dans ce contexte, où les préoccupations éthiques et religieuses deviennent de plus en plus présentes, la finance islamique émerge comme une alternative viable et en pleine croissance.

À l'échelle mondiale, la finance islamique représente aujourd'hui un secteur dynamique avec plus de 3 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Présente dans plus de 80 pays, elle est solidement implantée dans des régions comme le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est (notamment la Malaisie et l'Indonésie), ainsi que certaines zones d'Afrique et d'Europe. Des pays non musulmans comme le Royaume-Uni, le Luxembourg ou la France s'intéressent également à ce modèle financier pour sa dimension éthique et sa capacité à attirer de nouveaux investisseurs.

En Algérie, la finance islamique connaît un développement progressif. Face à une forte demande sociétale pour des produits financiers conformes à la charia, les autorités publiques ont intégré cette finance alternative dans leur stratégie économique.

Ces dernières années, plusieurs banques publiques et privées ont lancé des guichets ou filiales dédiées à la finance islamique, et des produits spécifiques sont proposés pour les particuliers comme pour les entreprises.

Pour les entreprises algériennes, la finance islamique représente une opportunité de diversification de leurs sources de financement, notamment dans un contexte économique

marqué par la nécessité de soutenir l'investissement productif et de limiter le recours à l'endettement conventionnel.

Cependant, le développement de ce type de financement reste limité par plusieurs facteurs : la méconnaissance des produits islamiques par une partie des chefs d'entreprises, l'absence d'un cadre réglementaire totalement harmonisé, et le manque de formation des professionnels du secteur.

Malgré ces défis, la finance islamique est appelée à jouer un rôle croissant dans l'économie nationale, à condition d'un accompagnement adéquat des pouvoirs publics et du secteur bancaire.

Dès lors, on peut s'interroger sur la capacité de la finance islamique, en Algérie comme ailleurs, à constituer une solution viable, avantageuse et pérenne pour le financement des entreprises.

❖ **Problématique de la recherche :**

Quels sont les enjeux et les limites de l'adoption de la finance islamique comme mode de financement pour les entreprises, en comparaison avec la finance classique ?

Cette question centrale donne naissance aux questions secondaires suivantes :

- La finance islamique peut-elle constituer une alternative crédible et adaptée aux besoins de financement des entreprises, notamment dans un cadre éthique et religieux ?
- Quels sont les principaux défis de financement auxquels font face les entreprises, et comment ces défis influencent-ils leurs choix stratégiques en matière de financement ?
- Quels sont les principaux points de différenciation entre la finance islamique et la finance classique dans leurs approches du financement des entreprises ?

❖ **Hypothèses de la recherche :**

Hypothèse de base : La finance islamique est plus avantageuse que la finance classique

Hypothèse n°2 : Les entreprises privilégient les modes de financement les plus accessibles et flexibles, quel que soit leur fondement éthique ou religieux.

Hypothèse n°3 : La finance islamique se distingue par l'absence d'intérêt et le partage des risques, mais ces particularités peuvent freiner son adoption face à la finance classique.

❖ **Méthodologie à suivre :**

Pour vérifier ces hypothèses et apporter une réponse à la question de base, nous avons adopté la démarche méthodologique suivante :

- L'exploration de diverses sources documentaires (ouvrages, rapports, revues spécialisées, sites internet) a permis de définir le cadre théorique de la recherche.
- Afin de mener une étude empirique, nous avons opté pour une approche comparative entre les crédits islamiques et les crédits conventionnels.

❖ **Plan de travail :**

Nous avons organisé notre travail en deux parties :

- **La première partie :** cette partie est consacrée aux aspects théoriques relatifs à l'entreprise et à la finance islamique.
- **La deuxième partie :** dans cette partie nous présentons l'entreprise d'accueil à la SARL SELEX SERVICES Bejaïa et l'étude comparative entre la finance islamique et la finance conventionnelle.

PARTIE THEORIQUE

I. Aspect théorique sur les entreprises et la finance islamique

Les entreprises, dans la finance islamique, opèrent selon des principes éthiques fondés sur la charia, excluant l'intérêt et les activités illicites. Ce modèle encourage le partage des risques, la justice sociale et la responsabilité dans les échanges économiques.

1. L'entreprise : aspect théorique

L'aspect théorique des entreprises repose sur des fondements économiques, juridiques et organisationnels qui définissent leur fonctionnement et leurs typologies.

Elles sont perçues comme des entités productives visant la création de valeur tout en s'adaptant à leur environnement.

1.1. Définition de l'entreprise :

Il est difficile de donner une définition unique, claire et précise de l'entreprise, tant elle revêt des formes multiples. En effet, les entreprises se distinguent par leur taille, leur statut juridique et leur appartenance à des secteurs d'activité très variés.

De plus, elles sont des entités complexes qui combinent des dimensions économiques, humaines et sociétales. Pour cette raison, plusieurs définitions et approches, souvent complémentaires, sont nécessaires pour en appréhender pleinement la réalité.

« L'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (travail et capital) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché » (Beitone & Hemdane, 2016, p. 30)

« Une entreprise peut être définie comme une unité de production juridiquement autonome dont l'objectif est de produire des biens et/ou des services à destination de personnes physiques ou morales afin d'en tirer un bénéfice. » (Mauguet, 2024)

À la fin, nous pouvons dire que l'entreprise est l'agent économique dont la fonction principale est la production de biens et services destinés à être vendus sur un marché.

1.2. Typologies des entreprises :

Les entreprises ont des tailles différentes. Selon sa dimension, l'entreprise va du simple atelier jusqu'à la grande entreprise. (Redirect notice)

- Les très petites entreprises (TPE) qui emploient moins de 5 employés.
- Les petites entreprises (PE) qui emploient un effectif compris entre 5 et 10 salariés.
- Les moyennes entreprises (ME) employant un effectif compris entre 10 et 100 salariés (ce nombre peut aller à 500).
- Les grandes entreprises qui emploient plus de 500 salariés.

2. La finance islamique : cadre théorique

La finance islamique est fondée sur des principes religieux qui visent à instaurer une justice économique en interdisant l'intérêt et en favorisant le partenariat. Elle repose sur des contrats conformes à la charia, encourageant l'équité et la responsabilité.

2.1. Définition de la finance islamique :

Il n'existe pas de définition unique sur la finance islamique, JOUABER le définit comme : *« une forme de finance alternative qui fait appel à des techniques spécifiques de structuration financière. Elle a de nombreux points communs, mais également de réelles différences avec la finance conventionnelle. En l'occurrence, elle poursuit du fait qu'elle veille au respect d'un ensemble de règles et de principes dictés par l'éthique musulmane »*. (Ibrahim , 2021, p. 9)

Le terme finance islamique *« recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la loi coranique, qui supposent l'interdiction de l'intérêt, de l'incertitude, de la spéculation, l'interdiction d'investir dans des secteurs considérés comme illicites (alcool, tabac, paris sur les jeux, etc.), ainsi que le respect du principe de partage des pertes et des profits »*. (Qu'est-ce que la finance islamique ?, 2024)

2.2. Les principes fondamentaux de la finance islamique :

Les principes fondamentaux de la finance islamique reposent sur l'interdiction de l'intérêt, la promotion du partage des risques et la conformité aux valeurs éthiques de la charia. Ils visent à garantir des transactions justes, transparentes et socialement responsables.

2.2.1. L'interdiction de l'intérêt :

La finance islamique interdit l'intérêt (riba), favorisant le partage des risques et la rentabilité réelle pour éviter l'exploitation et promouvoir le commerce équitable. (Ruimy, La finance islamique, 2008, p. 13)

2.2.2. Prohibition de la thésaurisation :

L'Islam interdit la thésaurisation car la monnaie doit servir à l'échange et non à l'accumulation pour profit sans activité réelle. Le prêt à intérêt est rejeté, car il génère des profits sans risque, en opposition à la justice économique défendue par la charia. (Ruimy, La finance islamique, 2008, p. 18)

2.2.3. Interdiction du risque de prêt (Al-Gharar) et condamnation du la spéculation (Al-Maysir) :

La finance islamique interdit l'intérêt, le risque démesuré (Gharar) et la spéculation (maysir), favorisant plutôt la répartition des gains et des pertes. Elle instaure une relation de collaboration et d'entraide, en opposition à la logique spéculative de la finance conventionnelle. (Ruimy, La finance islamique, 2008, p. 22)

2.2.4. Le prélèvement obligatoire d'une aumône (Zakat) :

La zakat est un prélèvement obligatoire en finance islamique visant à redistribuer une part des richesses pour réduire les inégalités, conformément à un principe religieux fondamental. (Ruimy, La finance islamique, 2008, p. 19)

2.2.5. Le partage des pertes et des profits :

Le concept de Partage des Pertes et Profits (PPP) assure une distribution juste des bénéfices et des pertes entre les associés d'un contrat. Il se base sur les performances effectives du projet, en évitant toute forme d'exploitation. Ce partage peut être déséquilibré, toutefois il doit demeurer équitable et clair. (la finance islamique, 2011, p. 10)

2.2.6. La tangibilité d'actif :

En finance islamique, la tangibilité d'actif exige que chaque transaction repose sur un bien réel, assurant ainsi une économie stable juste et axée sur des activités génératrices de valeur. (la finance islamique, 2011, p. 11)

2.3. Les différents instruments de la finance islamique

La finance islamique se base sur des principes éthiques tirés de la charia, notamment l'interdiction de l'intérêt "riba" et la spéculation à outrance. Elle fait appel à différents mécanismes tels que la Mourabaha, l'Ijara ou la Moudharaba pour mettre en place des transactions financières en accord avec ces normes.

2.3.1. Les instruments de financement :

Les instruments de financement en finance islamique reposent sur des principes éthiques conformes à la charia, interdisant notamment l'intérêt (riba). Ils incluent des mécanismes comme la Mourabaha (vente avec marge), la Moudharaba (partenariat d'investissement) et l'Ijara (location), favorisant le partage des risques et des profits.

A. El Mourabaha :

La Mourabaha est un accord selon lequel une banque acquiert un produit à la demande de son client, puis le lui revende en y appliquant une marge bénéficiaire prédéterminée. Le paiement est habituellement reporté. Cette forme de financement est une alternative qui respecte la Charia, par rapport au crédit traditionnel. (Causse-Broquet, 2012, p. 59)

B. Al Ijara :

L'Ijara est un contrat de location où la banque achète un bien et le loue à son client pour une durée déterminée, avec un loyer échelonné. Elle s'applique à des secteurs comme l'immobilier, les transports ou l'équipement. Le contrat peut inclure une option d'achat, devenant alors un crédit-bail islamique. (Causse-Broquet, 2012, p. 66)

C. Al Salam :

Le contrat Salam est une vente à terme où la banque paie comptant un bien livré ultérieurement, souvent utilisé pour financer la production agricole.

Bien que le produit ne soit pas présent au moment de la signature, son acquisition est permise par nécessité, à condition de respecter des critères stricts (une description détaillée et une observance rigoureuse des délais). (Causse-Broquet, 2012, p. 64)

D. Al Istisnaa :

L'Istisnaa est un contrat de fabrication ou de construction d'un bien selon les spécifications de l'acheteur, contre une rémunération convenue. Contrairement au Salam, le paiement peut être différé ou échelonné.

Contrairement au Salam, le paiement peut être différé ou échelonné. Dans un financement islamique, la banque conclut deux contrats séparés : un avec le client, l'autre avec le fabricant. La différence de prix entre les deux représente la marge de la banque. (Causse-Broquet, 2012, p. 69)

2.3.2. Les instruments participatifs :

Les outils participatifs de la finance islamique se basent sur la répartition des bénéfices et des pertes entre les parties concernées. Ils encouragent une relation de partenariat équilibrée grâce à des accords tels que la Moudharaba et la Moucharaka.

A. Al Moudharaba :

Al Moudharaba est un contrat islamique entre un investisseur (rab-el-mal) et un entrepreneur (moudharib). L'investisseur apporte les fonds, et l'entrepreneur gère le projet.

Les profits sont partagés selon un ratio convenu, après remboursement du capital et des frais de gestion. Le moudharib n'est rémunéré que par sa part de profit, sans salaire fixe. (Causse-Broquet, 2012, p. 51)

B. Al Moucharakah :

Al Moucharaka est un contrat de partenariat où deux parties (ou plus) investissent conjointement dans un projet ou une entreprise, en partageant profits et pertes selon leurs apports. Elle peut financer divers besoins, qu'ils soient industriels ou commerciaux. (Causse-Broquet, 2012, p. 54)

2.3.3. Les opérations sans contrepartie :

Le Qard Hassan est un prêt sans intérêt, accordé par la banque dans un but social ou humanitaire. Il peut financer des projets éducatifs, économiques ou religieux, et les modalités de remboursement sont fixées à l'avance.

Des frais de service peuvent être appliqués, et le prêt peut évoluer en participation au capital. (Causse-Broquet, 2012, p. 74)

PARTIE PRATIQUE

II. Étude comparative entre la finance classique et la finance islamique au sein de la SARL Silex

La finance islamique a été introduite en Algérie en 1991 avec la création de la banque Al Baraka, dans le but d'offrir une alternative au système bancaire classique. Depuis, d'autres acteurs comme Al Salam Bank (2008) et certaines banques classiques ont rejoint le marché, témoignant d'une diversification.

Toutefois, la part de la finance islamique reste limitée à 3 à 4 % du marché financier, en raison de nombreux obstacles, notamment un cadre fiscal inadapté qui rend certains produits comme la Mourabaha moins compétitifs.

Par exemple, sans des lois fiscales adaptées, les opérations comme la Mourabaha peuvent être soumises à une double imposition (impôt sur la vente et sur les bénéfices), ce qui les rend moins attractives par rapport aux produits financiers conventionnels.

Malgré cela, l'intérêt pour la finance islamique grandit, en particulier chez les PME, en quête de financements conformes à la charia et plus accessibles. Des produits comme la Moucharaka, la Moudharaba ou l'Ijara répondent à ces attentes.

Le soutien des pouvoirs publics, via un cadre réglementaire (notamment le règlement N° 20-02 de 2020) et l'ouverture de guichets islamiques dans les banques publiques, renforce cette dynamique.

Cette évolution traduit une volonté de construire un système financier plus inclusif, alliant respect des convictions religieuses et soutien au développement économique.

1. Présentation de l'entreprise SARL SILEX SERVICE :

La SARL SILEX SERVICES est une entreprise qui a été créée par un groupe d'ingénieurs, spécialisée dans le domaine de la maintenance industrielle et de l'accompagnement des projets. Sa politique vise à apporter des solutions pour ses clients à l'échelle nationale et à l'internationale, tout en offrant une prestation de qualité à moindres coûts dans les meilleurs délais.

- Année de création : Sept. 2015
- Domaine d'activité : Services Industriels (Maintenance, Projets...)

SILEX SERVICES dispose d'un capital humain important qui mène à bien les diverses tâches dédiées pour chacun et dans les brefs délais.

1.1. Organigramme de l'entreprise :

Cet organigramme présente la structure organisationnelle de SARL SILEX Services, divisée en deux pôles principaux assurant la coordination globale de l'entreprise :

1.1.1. Pôle de Gestion de Projet (Project Management)

Ce pôle regroupe les activités techniques et opérationnelles liées à la réalisation des projets. Il comprend plusieurs départements spécialisés, chacun jouant un rôle clé dans l'exécution des travaux :

- A. Électricité & Instrumentation** : Supervise les systèmes électriques et de mesure.
- B. Planification & Suivi** : Organise les tâches et suit l'avancement des projets.
- C. Atelier de Fabrication** : Prend en charge la fabrication des pièces ou structures nécessaires.
- D. Isolation & Tuyauterie** : Gère les travaux d'isolation thermique et la pose de tuyauteries.
- E. Mécanique & Montage** : Effectue les assemblages mécaniques et l'installation des équipements.
- F. Froid Industriel** : Intervient sur les installations de réfrigération et de climatisation industrielle.

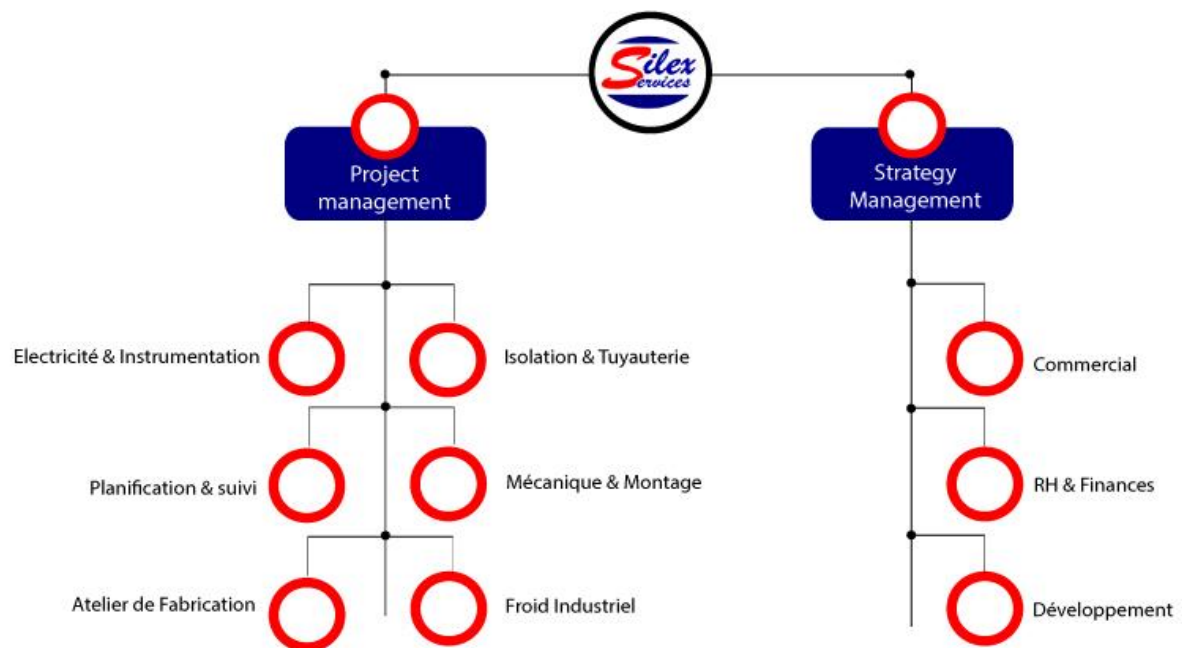
1.1.2. Pôle de Gestion Stratégique (Strategy Management)

Ce pôle est dédié à l'orientation stratégique et au bon fonctionnement administratif de l'entreprise. Il comprend les services suivants :

- A. Commercial** : Développe les activités commerciales et gère la relation client.

- B. Ressources Humaines & Finances (RH & Finances) :** Administre le personnel et les finances de l'entreprise.
- C. Développement :** Contribue à l'innovation, à la croissance et à l'évolution des services de l'entreprise.

Figure 1: organigramme de l'entreprise SARL Silex Services



Source : <https://Silexdz.com>

1.2. Domaines d'activités de SARL SILEX services :

A. Accompagnement et réalisation de projets :

Les experts assurent l'installation, le transfert et l'entretien de machines d'installation sur le plan mécanique, électrique, pneumatique et hydraulique. Tout en impliquant divers travaux de montage et/ou de démontage.

B. Ingénierie et maintenance industrielle (maintenance préventive, curative et arrêts programmés) :

L'expertise pluridisciplinaire dans les domaines de la maintenance, de la réhabilitation et du montage d'unités industrielles permet d'intervenir efficacement sur différents types de projets. La mise en commun des savoir-faire des collaborateurs assure un accompagnement optimal dans la maintenance partielle ou totale des installations,

Ainsi que dans la réalisation des projets, tout en respectant strictement les normes HSE. Ce respect des exigences de sécurité garantit la protection des personnes et des équipements, aboutissant à une prestation de qualité et à la satisfaction du client.

C. Froid industriel

La maintenance et l'installation de divers systèmes de refroidissement et de climatisation sont assurées, notamment la climatisation centralisée, les systèmes split, les systèmes VRV, les tours de refroidissement, les groupes d'eau glacée, les roof tops et les chambres froides. Des contrats personnalisés et adaptés sont proposés en fonction des besoins spécifiques de chaque client.

D. Montage-Assemblage mécanique

Des ingénieurs et techniciens hautement qualifiés interviennent sur des projets de toutes tailles, allant du montage industriel simple au sein d'un site existant jusqu'au transfert complet d'usines.

E. Tuyauterie, Chaudronnerie, Isolation

Silex services dispose d'un service dédié à l'installation sur site des ouvrages chaudronnerie, charpente métallique, cuivre, inox, tuyauterie de grande envergure, ensemble mécano soudé.

Tous les travaux sont exécutés en tenant compte des délais impartis et des normes de sécurité entourant tout projet.

F. Électricité et instrumentation

Les électriciens industriels se chargent de l'installation des infrastructures électriques industrielles et tertiaires : HT/BT, courants forts et courants faibles et éclairage. Ils participent aussi aux travaux de maintenance et à l'amélioration des installations électriques à tout moment de leurs vies.

Ils disposent d'un atelier de câblage pour livrer des tableaux basses tensions et équipements sur les chantiers sur tout le territoire Algérien, tout en assurant leur mise en services.

2. Les étapes pour avoir un crédit islamique :

- Une demande de concours exprimant clairement les éventuels crédits demandés, leurs montants, la durée, l'objet de financement et les garanties réelles et/ou personnelles proposées ;
- Copie de la carte fiscale ;
- Les statuts de la société ;
- Copie authentifiée du registre de commerce ;
- Copie du titre de propriété ;
- Livret foncier et Certificat négatif des biens proposés en garantie ;
- Certificat négatif des biens immobiliers proposés en garantie ;
- Expertise des biens proposés en garantie ;
- Les différentes autorisations administratives et techniques ;
- Le permis de construire pour les réalisations ;
- Une étude technico-économique devant faire ressortir notamment :
 - La présentation générale du projet ;
 - La localisation et le descriptif de l'implantation ;
 - La description des principaux produits et/ou services et les débouchés ;
 - Le programme de préparation et de réalisation du projet ;
 - L'analyse du marché et l'impact du projet ;
 - Les constructions envisagées, les équipements nécessaires à acquérir ;
 - Les spécificités techniques, les capacités et le processus technologique retenu

- Les emplois créés par niveau de qualification ;
- L'évaluation physique et financière ;
- Le planning de réalisation arrêté.
- Les factures pro-forma des équipements à acquérir ;
- Une étude financière devant reprendre :
 - La structure de financement envisagée
 - Les bilans prévisionnels et comptes annexes couvrant la durée du crédit ;
 - Les bilans et annexes des trois derniers exercices certifiés par un comptable et comportant la mention « certifiés conformes à nos écritures » apposée par le gérant suivi de sa signature, ou à défaut les bilans fiscaux (pour les entreprises déjà en activité) ; et rapport des commissaires aux comptes ;
- Un tableau de trésorerie prévisionnelle comportant la signature et le cachet des gérants et comptables
- Situation récente datant de moins de trois mois (03) ;
- Un plan de financement du projet étalé sur la période de réalisation ;
- Attestations fiscales récentes apurées (extrait de rôle) ;
- Situation des dettes.
- Décision d'octroi des avantages AAPI en cours de validité ;
- Attestations parafiscales récentes légalisées apurées (mise à jour CNAS, mise à jour CASNOS) ;
- Contrats, conventions ou marchés signés avec diverses entreprises.

NB : Le client est tenu de fournir toute la documentation en trois (03) exemplaires ;

3. Comparaison entre financement islamique et financement classique :

Dans le cadre de notre stage pratique au sein de l'entreprise SILEX SERVICES, nous avons eu l'occasion d'approfondir nos connaissances sur les divers types de financement bancaire. Parmi les sujets étudiés, les avantages et les défis de la finance islamique, à travers une comparaison entre le crédit islamique et le crédit conventionnel, ont particulièrement retenu notre attention en raison de leurs divergences fondamentales, tant économiques qu'éthiques. Cette analyse nous a permis de mieux appréhender les principes régissant chacun de ces modèles, leurs mécanismes de fonctionnement, ainsi que leurs atouts et limites respectifs.

3.1. Comprendre la nature des deux crédits (islamiques et classiques) :

Afin de distinguer les particularités de la finance islamique et la finance conventionnelle, il est primordial d'examiner la nature et les bases de leurs systèmes de crédit respectifs.

❖ Le crédit islamique :

Le crédit islamique « est un type de financement qui est conforme aux principes de la finance islamique. Contrairement aux prêts conventionnels, qui impliquent le paiement d'intérêts, le crédit islamique repose sur un système de partage des risques et des profits entre le prêteur et l'emprunteur. » (Petton, 2023)

❖ Le crédit classique :

Tout d'abord on définit le crédit, qui « est la mise à disposition par une personne ou une organisation (le créancier) d'une ressource (une somme d'argent ou un bien) à une autre (le débiteur) contre l'engagement d'être payé ou remboursé dans le futur, à une date déterminée. » (Finance Club, 2023)

Le crédit bancaire classique « consiste, pour un entrepreneur, à solliciter d'un établissement de crédit, autrement appelé une banque, la mise à disposition d'une somme d'argent pour une durée et à un taux déterminé. » (creditprofessionnel, s.d.)

3.2. Méthode d'analyse financière :

Dans cette partie, nous allons utiliser l'analyse financière pour comparer un crédit islamique et un crédit classique. Cela nous permettra de mieux comprendre les différences de coût, de remboursement et d'impact économique entre les deux types de financement.

3.2.1. Analyse financière sur la base d'un crédit islamique :

Pour répondre aux besoins économiques tout en respectant les principes de la finance islamique, elle utilise des contrats spécifiques, dont le bai' al-ajal (vente à terme) et l'Ijara (leasing)

❖ Le crédit islamique à court terme (bai li ajal بيع لأجل) :

La vente à terme est une opération où le vendeur (banque islamique X) remet immédiatement le bien à l'acheteur (SARL SILEX SERVICES), mais ce dernier paiera le prix plus tard, à une date fixée à l'avance. Ce type de contrat est permis en finance islamique tant que le prix est connu dès le départ et qu'il ne comprend pas d'intérêts. La vente repose donc sur un accord clair et équitable, avec un paiement différé sans spéculation.

- Le prix de vente total de la banque pour l'entreprise SARL SILEX SERVICES est de 941.640,00 DZD, ce qui signifie le montant du groupe électrogène + la marge qui est de 08 % + la TVA ;
- Lors de la conclusion du contrat, l'entreprise verse une première tranche équivalente à 20 % du prix d'achat du groupe électrogène ;
- Le solde, correspondant à 80 % du prix d'achat de la machine, montant du financement, est à la charge du client. Celui-ci s'engage à le régler par paiements échelonnés, conformément au calendrier établi entre la banque et l'institution.

• Tableau des échéanciers de remboursement :

- Nom du client : SARL SILEX SERVICES
- Durée : 360 jours
- Montant financement : 700.000,00 DZD
- Taux de marge : 08%
- Nombre d'échéance : 01

Tableau 1 : Tableau des échéanciers de remboursement de crédit à court terme

Date	amortissement	Marge HT	principal	TVA	Échéance HT	Échéance TTC
01/04/2025	0.00	56.000,00	700.000,00	10.640,00	756.000,00	766.640,00
Total		56.000,00	700.000,00	10.640,00	756.000,00	766.640,00

Source : document interne à l'entreprise

- Le montant principal = 80% du crédit

Le montant principal = 700.000,00 DZD.

- Marge = (MT principal * 08% * Nombre de jours) / 360

Marge HT = (700.000,00 DZD) * 08% * 360 / 360

Marge HT = 56.000,00 DZD

- TVA = marge * 19%

Tva = 56.000,00 DZD * 19% = 10.640,00 DZD

TVA Échéance (HT) = marge + principal

Échéance (HT) = 56.000,00 DZD + 700.000,00 DZD

Échéance (HT) = 756.000,00 DZD

- Échéance (TTC) = échéance HT + TVA

Échéance (TTC) = 756.000,00 DZD + 10.640,00 DZD

Échéance (TTC) = 766.640,00 DZD

Le tableau indiqué ci-dessus représente l'opération de crédit réalisée par l'entreprise Silex services auprès d'une banque islamique. Les étapes de cette opération se présentent comme suit :

- La banque islamique a acquis l'équipement en question (le poste à souder) avec 875.000,00 DZD
- elle a vendu le poste à souder à l'entreprise pour 941.640,00 DZD à payer in fine (à la fin du contrat) (un montant de 175.000,00 DZD est payé en amont).
- l'entreprise Sarl Silex Services a récupéré le bien tout de suite et a payé au profit de la banque à la fin du contrat
- Le client peut disposer immédiatement du bien ou de l'équipement dont il a besoin.
- Le contrat permet d'éviter toute forme d'intérêt, en conformité avec les principes de la finance islamique.
- elle offre la possibilité de générer des revenus ou d'utiliser le bien avant même d'avoir effectué le paiement.

- Le paiement différé est clairement défini, ce qui allège la pression financière à court terme.

❖ **Le crédit islamique a long terme (l'ijara) :**

La société SARL SILEX Service a sollicité un financement d'un montant de 7.000.000,00 DZD auprès de la banque islamique X pour l'acquisition d'un poste à souder destinée à ses activités professionnelles. Conformément aux principes de la finance islamique, et plus précisément dans le cadre d'un contrat Ijara, la banque X a procédé à l'acquisition du matériel auprès du fournisseur. Ce contrat repose sur un mécanisme de location-vente, dans lequel la banque, en qualité de propriétaire du bien, le met à la disposition de l'entreprise pour une durée déterminée, moyennant le paiement de loyers périodiques.

Le contrat d'Ijara comprend deux composantes principales :

- Un contrat de location : par lequel le bien est mis à la disposition de l'entreprise, qui en jouit en contrepartie de loyers définis à l'avance ;
- Une promesse unilatérale d'achat : formulée par la banque en faveur de l'entreprise, permettant à cette dernière d'acquérir le bien à l'issue de la période de location, selon les modalités convenues (souvent pour une valeur symbolique ou résiduelle).

➤ **Tableau des échéanciers de remboursement (mensuels) :**

- Nom du client : SARL SILEX SERVICES
- Durée : 5 ans
- Montant financement : 7.000.000,00 DZD
- Taux de marge moyen annuel de : 5,36%
- Nombre d'échéance : 07

Tableau 2 : Tableau des échéanciers de remboursement du crédit islamique a long terme (l'ijara)

NUMERO	DATE	montant prêt	Principal		MARGE		LOYER HT	TVA	LOYER TTC	Restant dû
			taux	montant	taux	montant				
1	01/04/2025	7.000.000,00	15%	1.050.000,00	0%	0,00	1.050.000,00	199.500,00	1.249.500,00	5.950.000,00
2	27/06/2025	5.950.000,00	0%	0,00	2%	161.806,95	161.806,95	30.743,32	192.550,27	5.950.000,00
3	27/03/2026	5.950.000,00	11%	746.470,75	8%	463.920,62	1.210.391,36	229.974,36	1.440.365,72	5.203.529,25
4	27/03/2027	5.203.529,25	16%	1.095.612,18	10%	518.242,97	1.613.855,15	306.632,48	1.920.487,63	4.107.917,07
5	27/03/2028	4.107.917,07	17%	1.222.395,17	10%	391.459,99	1.613.855,15	306.632,48	1.920.487,63	2.885.521,90
6	27/03/2029	2.885.521,90	19%	1.363.849,31	9%	250.005,85	1.613.855,15	306.632,48	1.920.487,63	1.521.672,60
7	27/03/2030	1.521.672,60	22%	1.521.672,60	6%	92.182,77	1.613.855,37	306.632,52	1.920.487,89	0,00
TOTAL		7.000.000,00	100%	7.000.000,00		1.877.619,14	8.877.619,14	1.686.747,64	10.564.366,78	0,00

Source : document interne à l'entreprise

Méthode de calcul :

Le montant du crédit s'élève à 7.000.000,00 DZD

Dès le premier mois, l'entreprise verse à la banque un montant équivalent à 15 % du crédit, correspondant à un paiement initial.

- Principal (remboursement) = loyer HT – la marge

La marge représente le bénéfice que réalise le prêteur sur le contrat. Elle est souvent intégrée dans le coût total d'un leasing (crédit-bail). C'est la différence entre le coût du financement pour l'organisme prêteur et le montant facturé au client.

- La marge = la différence des dates * Taux * montant du prêt / 360

Dans un contrat de leasing ou de location avec option d'achat, le loyer HT (hors taxes) est le montant mensuel à payer par le client, avant ajout de la TVA.

Loyer HT = principal + la marge

Taxe sur la valeur ajoutée c'est l'impôt indirect il s'applique au montant HT du loyer.

- TVA = Loyer HT * 19%

Le loyer TTC (toutes taxes comprises) est le montant que le client paie effectivement, incluant la TVA

- Loyer TTC = loyer HT + TVA

Le restant dû est le montant qu'il reste à rembourser sur un prêt ou un contrat de financement à un moment donné. Ce montant est reporté au début de la période suivante :

- Restant dû = montant prêt – principal

Au cours de la première annuité, le taux de la marge est de 0 %, ce qui signifie que la banque ne perçoit aucun bénéfice durant cette période afin de favoriser les intérêts de son client.

➤ Principal = 7.000.000,00 DZD * 15%

Principal = 1.050.000,00 DZD

➤ Marge = 00,00 DZD

Loyer HT = 1.050.000,00 DZD + 00,00 DZD = 1.050.000,00 DZD

- $TVA = 1.050.000,00 \text{ DZD} * 19\%$
 $TVA = 199.500,00 \text{ DZD}$
- $\text{Loyer TTC} = 1.050.000,00 \text{ DZD} + 199.500,00 \text{ DZD} = 1.249.500,00 \text{ DZD}$

Dans la deuxième annuité :

- Le principal = 00 DZD
- La marge = $109 \text{ jours} * 9\% * 5.950.000,00 \text{ DZD} / 360$
 $\text{La marge} = 161.806,95 \text{ DZD}$
- $\text{Loyer HT} = 00 + 161.806,95 \text{ DZD}$
 $\text{Loyer HT} = 161.806,95 \text{ DZD}$
- $TVA = 161.806,95 \text{ DZD} * 19\% = 30.743,32 \text{ DZD}$
- $\text{Loyer TTC} = 161.806,95 \text{ DZD} + 30.743,32 \text{ DZD} = 192.550,27 \text{ DZD}$
- $\text{Restant dû} = 5.950.000,00 \text{ DZD} - 00,00 \text{ DZD} = 5.950.000,00 \text{ DZD}$

Dans la troisième annuité :

- Le principal = $5.950.000,00 \text{ DZD} * 11\% = 746.470,75 \text{ DZD}$
- La marge = $31 \text{ jours} * 10,7\% * 5.950.000,00 \text{ DZD} / 360$
 $\text{La marge} = 463.920,62 \text{ DZD}$
- $\text{Loyer HT} = 746.470,75 \text{ DZD} + 463.920,26 \text{ DZD} = 1.210.391,36 \text{ DZD}$
- $TVA = 1.210.391,36 \text{ DZD} * 19\% = 229.974,36 \text{ DZD}$
- $\text{Loyer TTC} = 1.210.391,36 \text{ DZD} + 229.974,36 \text{ DZD} = 1.440.365,72 \text{ DZD}$
- $\text{Restant dû} = 5.950.000,00 \text{ DZD} - 746.470,75 \text{ DZD} = 5.203.529,25 \text{ DZD}$

❖ Analyse financière d'un crédit classique :

Un crédit classique est un emprunt accordé par une banque ou un organisme financier, permettant à un particulier ou une entreprise de disposer immédiatement d'une somme d'argent en échange d'un engagement à la rembourser progressivement, selon un échéancier défini.

Le remboursement se fait généralement par mensualités fixes incluant une partie du capital emprunté et des intérêts calculés sur la base d'un taux prédéterminé.

Ce type de crédit est souvent utilisé pour financer des biens de consommation, des projets personnels ou des investissements professionnels, et implique généralement une évaluation préalable de la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Tableau des échéanciers de remboursement :

Montant du prêt = 7.000.000,00 DZD

Période du prêt en années : 5 ans

Mode de remboursement : annuité constante

Date de début de prêt : 01/05/2025

Tableau 3 : tableau des échéances de remboursement pour le crédit classique (annuel)

Années	Capital début de période	Intérêt	Amortissement	Annuité Constante	TVA	Capital restant de la fin du période
1	7.000.000,00	700.000,00	1.146.582,34	1.846.582,34	133.000,00	5.853.417,66
2	5.853.417,66	585.341,77	1.261.240,57	1.846.582,34	111.214,94	4.592.177,09
3	4.592.177,09	459.217,71	1.387.364,63	1.846.582,34	87.251,36	3.204.812,46
4	3.204.812,46	320.481,25	1.526.101,09	1.846.582,34	60.891,44	1.678.711,37
5	1.678.711,37	167.871,14	1.678.711,20	1.846.582,34	31.895,52	0
Total		2.232.916,45	7.000.000,00	9.232.911,70	424.253,26	

Source : rétabli par nous même

Capital début de période : C'est le montant du capital qui reste à rembourser au début de chaque année.

Pour l'Année 1, c'est le montant initial du prêt : 7.000.000,00 DZD.

Pour les années suivantes, c'est le "Capital restant à la fin de la période" de l'année précédente. Par exemple, pour l'Année 2, le capital de début de période est 5.853.417,66 DZD (le capital de fin de période de l'Année 1)

Intérêts = Capital début de période x Taux d'intérêt annuel.

- Pour l'Année 1 : $7.000.000,00 \text{ DZD} \times 0,10 = 700.000,00 \text{ DZD}$.

- Comme le capital restant dû diminue chaque année, le montant des intérêts payés diminue aussi progressivement (de 700.000,00 DZD à 167.871,14 DZD).

Amortissement = Annuité (hors TVA) - Intérêt.

- Pour l'Année 1 : 1.846.582,34 DZD – 700.000,00 DZD = 1.146.582,34 DZD.

$$L'annuité = C \times i / 1 - (1+i)^{-n}$$

Dans ce tableau, l'annuité est constante : 1 846 582,34 chaque année.

TVA = Intérêt × Taux de TVA (19%).

- Pour l'Année 1 : 700.000,00 DZD × 0,19 = 133.000,00 DZD.
- Comme les intérêts diminuent chaque année, le montant de la TVA payée diminue également

Capital restant à la fin de la période :

- C'est le nouveau montant du capital qu'il reste à rembourser après avoir effectué le paiement annuel. Ce montant est reporté au début de la période suivante.
- Calcul : Capital début de période - Amortissement. • Pour l'Année 1 : 7.000.000,00 DZD – 1.146.582,34 DZD = 5.853.417,66 DZD.
- Pour la dernière année (Année 5), ce montant doit être proche de zéro (0,00 ou quelques centimes) pour indiquer que le prêt est entièrement remboursé. Ici, c'est 0,00 ce qui est parfait.

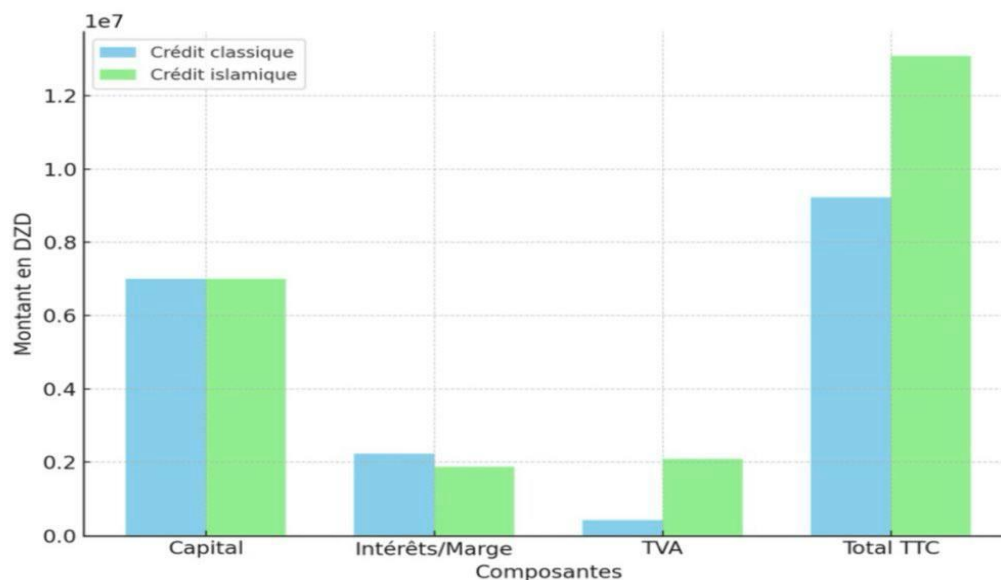
Tableau 4 : Comparaison entre les deux crédits :

Élément	Finance Classique	Finance Islamique (Mourabaha)
Montant du financement	7 000 000 DZD	7 000 000 DZD
Durée	5 ans (60 mois)	5 ans (60 mois)
Taux d'intérêt / Marge	10%	Marge bénéficiaire moyenne de 05,36 %
Total intérêt / marge	2.232.916,45 DZD	1.877.619,00 DZD
TVA	424.253,26 DZD	1.686.747,64 DZD
Montant total remboursé	9.657.169,71 DZD	10.564.366,78 DZD

Source : établi par nous même

Le graphique suivant compare quatre composante financière majeures des deux crédits

Figure 2 : comparaison entre les deux crédits classiques et islamique



Source : établi par nous même

Commentaire

- Le crédit classique est basé sur un remboursement par annuité constante, ce qui répartit le coût des intérêts sur toute la durée du prêt. Il affiche des intérêts totaux de 2.232.916,45 DZD, avec une TVA relativement faible (9.657.169,71 DA).

- Le crédit islamique, conforme à la charia, se base sur un contrat de type Ijara.

Bien que la marge soit plus faible (1.877.619,14 DZD), la TVA est appliquée sur chaque mensualité, ce qui la rend significativement plus élevée (2.089.523,22 DZD).

- le coût total en TTC, le crédit islamique revient à 10.564.366,78 DZD contre 9.656.169,96 DZD pour le crédit classique, soit un écart de plus de 3,4 millions de DZD (soit environ 30% moins cher).

Le choix entre un crédit classique et un crédit islamique dépendra des objectifs financiers et des convictions éthiques ou religieuses.

Bien que le crédit classique soit financièrement plus avantageux, il ne respecte pas les principes de la finance islamique.

En revanche, le crédit islamique, tout en offrant une marge plus faible que les intérêts bancaires classiques, souffre d'un inconvénient majeur : une TVA très élevée calculée sur la totalité des loyers TTC. En fin de compte, le crédit classique est nettement moins coûteux, avec une économie d'environ 3,85 millions de DZD (environ 30%) par rapport au crédit islamique.

Tableau 5 : comparaison entre la finance islamique et la finance classique :

critère	Crédit islamique	Crédit classique
Fondement	Interdiction du riba, base sur l'échange ou la participation	Prêt avec intérêt (riba)
Principe juridique	Contrat ijara	Contrat de prêt à l'intérêt
Rémunération de la banque	Par une marge bénéficiaire fixé d'avance	Par les intérêts
Bien acheté directement ?	Oui, avec l'argent emprunté	Non. La banque achète le bien, puis le revend au client
Relation banque client	Vendeur-acheteur ou partenaire	Créancier- débiteur
Mode de remboursement	Prix total convenu à l'avance ou partage de revenu / loyer	Capital + intérêt sur durée déterminée
Risque	Partager selon les types du contrat	Supporte principalement par le client
Transparence des coûts	Cout fixe et transparent	Parfois variable selon les taux de crédit
Frais supplémentaire	Marge + frais de structuration (pas d'intérêt)	Intérêt + assurance + frais bancaire
Accessibilité	Offre encore limiter surtout hors pays musulman	Très répondu dans la banque classique

Source : réalisé par nous même

Le tableau compare la finance islamique à la finance classique en soulignant leurs différences majeures

Sur le plan du fondement, la finance islamique interdit les intérêts (riba) et privilégie l'échange ou la participation, tandis que la finance classique repose sur le prêt à intérêt, ce qui peut entraîner une charge financière importante pour le client.

Au niveau du principe juridique, la finance islamique utilise des contrats comme Ijara , en conformité avec la charia, contrairement à la finance classique qui applique des contrats standards de crédit.

Concernant la rémunération de la banque, celle-ci se fait par une marge bénéficiaire connue à l'avance en finance islamique, assurant ainsi une transparence, alors que la finance classique applique des intérêts variables.

La propriété du bien est également différente : en finance islamique, la banque achète d'abord le bien avant de le revendre au client, tandis que dans le système classique, elle se contente de financer l'achat.

La relation banque-client est perçue comme un partenariat (vendeur-acheteur ou investisseur) en finance islamique, alors qu'elle est plus hiérarchique (créancier-débiteur) en finance classique.

Le mode de remboursement reflète aussi cette différence : dans la finance islamique, il est soit fixe, soit basé sur un partage des revenus, tandis qu'en finance classique, il inclut le capital et les intérêts sur une durée prédéfinie

. En matière de risque, la finance islamique prône un partage équitable entre les parties, tandis que le client supporte généralement tout le risque dans la finance classique.

La transparence des coûts est un autre avantage de la finance islamique avec des frais clairs et fixes, contrairement à la finance classique où les coûts peuvent fluctuer avec les taux d'intérêt.

Les frais supplémentaires sont aussi plus limités dans la finance islamique (pas d'intérêts, frais de structuration uniquement), alors que la finance classique cumule intérêts, assurances et autres frais bancaires.

Enfin, en termes d'accessibilité, la finance islamique reste peu développée hors du monde musulman, tandis que la finance classique est largement disponible dans le monde entier. Ce tableau montre que la finance islamique vise une approche plus éthique, participative et transparente, bien qu'elle reste encore en phase d'expansion à l'échelle internationale.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

L'objectif de ce mémoire était d'examiner les enjeux, les avantages et les limites liés à l'adoption de la finance islamique comme mode de financement pour les entreprises, en comparaison avec la finance classique. À travers une analyse théorique rigoureuse et une étude de cas appliquée à la SARL SILEX SERVICES, nous avons pu mettre en évidence les spécificités de la finance islamique et leur impact concret sur le financement des entreprises en Algérie.

Les résultats de notre investigation montrent que, bien que la finance islamique repose sur des principes éthiques solides – notamment l'interdiction de l'intérêt (riba), le partage des risques, la transparence contractuelle et l'adossement à des actifs réels, elle demeure confrontée à plusieurs obstacles. Parmi ceux-ci figurent la lourdeur des démarches administratives, le déficit d'information et de formation, ainsi qu'un cadre fiscal encore inadapté, comme en témoigne la double imposition qui pénalise certains produits islamiques.

L'étude comparative entre les deux modes de financement révèle que, sur le plan strictement financier, le crédit classique demeure aujourd'hui plus avantageux en termes de coût global. Néanmoins, la finance islamique présente des atouts notables, en particulier pour les entreprises attachées à des valeurs de conformité religieuse, de responsabilité et d'équité.

Ainsi, bien que les hypothèses de départ soient partiellement infirmées sur le plan économique, elles sont confirmées d'un point de vue éthique et stratégique. La finance islamique peut constituer une alternative fiable pour les entreprises algériennes, à condition que des réformes structurelles soient engagées afin d'améliorer son accessibilité, sa compétitivité et sa lisibilité.

En définitive, ce travail suggère que le développement de la finance islamique en Algérie ne dépend pas uniquement de son cadre religieux ou économique, mais également d'un engagement fort, des institutions financières et des acteurs économiques pour faire émerger un écosystème favorable à une finance plus inclusive, responsable et durable.

ANNEXES

Facture : (bai li ajal بيع لأجل)

ENTREPRISE DE VENTE MATERIELS INDUSTRIELLES

Capital social : 2 000 000 000,00 DA

VENTE EN GROS

Adresse : BEJAIA

Tél : Fax :

RC N° : N° d'article d'imposition : MF. : NIS :

web : e-mail :

Fracture n° 4

BEJAIA, le 01/04/2025

Doit :

000002 | BANQUE pour le compte de SARL SILEX SERVICES

Activité :

Adresse :

RC N° :

Al.:

MF.: NIS:

Contact :

Réf	Désignation	UM	Quantité	P.U.H.T	TVA	Montant HT	Remise
GE001	GRUPE ELECTROGENE	U	1,00	875 000.00	/	875 000.00	

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Huit Cent Soixante Quinze Mille DA

Mode de paiement : Chèque de banque

Le client

Le commercial

Montant HT :	875 000,00
--------------	------------

TVA :	0,00
--------------	-------------

Total TTC :	875 000,00
--------------------	-------------------

Facture : LEASING (l'Ijara)

ENTREPRISE DE VENTE MATERIELS INDUSTRIELLES

Capital raised: £ 600,000

VENTENGRÖS



RC N°: N° d'article d'impression : ME : MS :

Week: _____

Facture n° 2

BEJAA.16-01042025

1041

000002 | BANQUE pour le compte de SARL SILEX SERVICES



Address:

RC N° :



Continued

Ref	Désignation	UM	Quantité	P.U.H.T	TVA	Montant HT	Remise
PS001	POSTE A COURGER	U	1,00	7 000 000,00	J	7 000 000,00	

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Sept Million DA.

MeanLand HT :	7 000 000.00
---------------	--------------

Total TTC :	7 000 000,00
-------------	--------------

Mode de paiement : Chèque de banque

La rima

Is a commercial

Facture : Crédit classique

ENTREPRISE DE VENTE MATERIELS INDUSTRIELLES

Capital social : : 000 000 000,00 DA

VENTE EN GROS

Adresse : BEJAIA

Tel : Fax :

RIB :

RC N° : N° d'article d'imposition : MF. : NIS :

web : _____ e-mail : _____

Fracture n° 3

BEJAIA, le 31/04/2025

Doit : -

000001 | SARL SILEX SERVICES

Activité :

Adresse :

RC N° :

Al.:

MF.: NIS.:

Contact :

Réf	Désignation	UM	Quantité	P.U.H.T	TVA	Montant HT	Remise
PS002	POSTE A SOLDER	U	1,00	7 000 000.00	19	7 000 000.00	

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Huit Million Trois Cent Trente Mille DA

Mode de paiement : Virement

Le client

Le commercial

Montant HT :	7 000 000,00
TVA19 % :	1 330 000,00
Total TTC :	8 330 000,00

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- **Classification et Formes Juridiques des Entreprises.** Consulté le 04 25, 2025, <https://fac.umc.edu.dz/ista/pdf/cours/2024/chapitre%202%20Classification%20et%20Formes%20Juridiques%20des%20Entreprises%20%202023-GPL.pdf>
- Beitone, A., & Hemdane, E. (2016, 05). *eloge-des-ses.* " La définition de l'entreprise dans les manuels de sciences économiques et sociales en classe de seconde", Consulté le 03 23, 2025, sur http://eloge-des-ses.com/wp-content/uploads/2016/05/entreprise_revue_skholeAB-EH.pdf
- Causse-Broquet, G. (2012). *La finance islamique* (éd. RB Édition). Paris, France: RB Édition. Récupéré sur cdvm.gov.ma.
- *creditprofessionnel.* (s.d.). Consulté le 04 24, 2025, sur crédit bancaire: <https://www.creditprofessionnel.com/credit-bancaire>
- *Finance Club.* (2023, 01 04). Consulté le 04 25, 2025, sur Que signifie Crédit ? | Finance Club: <https://www.finance-club.eu/definitions/credit>
- Ibrahim , Y. (2021). *Etude comparative entre la finance islamique et conventionnelle.* Mémoire, université A MIRA, Bejaia.
- *la finance islamique.* (2011). Consulté le 02 19, 2025, sur CDVM: https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.ammc.ma/fr/actualites/le-cdvm-met-en-ligne-un-document-descriptif-sur-la-finance-islamique&ved=2ahUKEwi18syRnNGNAXVUaqQEHYLYAnoQFnoECBYQAAQ&usg=AOvVaw3KM5vEqwV_QEmyN3wXrPjc
- Mauguet, C. (2024, 04 16). *Qu'est ce qu'une entreprise : définition.* Consulté le 01 13, 2025, sur Agicap: <https://agicap.com/fr/article/definition-entreprise/>
- Petton, F. T. (2023, 05 02). *Le Crédit islamique.* Consulté le 04 13, 2025, sur LinkedIn: <https://fr.linkedin.com/pulse/le-cr%C3%A9dit-islamique-un-accord-de-bas%C3%A9-sur-l%C3%A9thique-et-tchingo-petton>
- *Qu'est-ce que la finance islamique ?* (2024, 09 19). Consulté le 03 19, 2025, sur www.economie.gouv.fr: <https://www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/quest-ce-que-la-finance-islamique>
- Ruimy, M. (2008). *La finance islamique.* Paris: farnaud franel.
- Ruimy, M. (2008). *La finance islamique* (éd. Afarnaud franel). Paris, France: Séfi.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau N°	Titre	Page
01	Tableau des échéanciers de remboursement de crédit à court terme	24
02	Tableau des échéanciers de remboursement (mensuels)	27
03	tableau des échéances de remboursement pour le crédit classique (annuel)	30
04	Tableau comparatif entre les deux crédits classique et islamique (en chiffres)	31
05	Comparaison des caractéristiques du crédit islamique et classique	33

Liste des figures

Figure N°	Titre	Page
01	organigramme de l'entreprise SARL Silex Services	19
02	comparaison entre les deux crédits classiques et islamique	32

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Remerciement

Dédicace :

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	7
----------------------------	---

Partie Théorique

I. Aspect théorique sur les entreprises et la finance islamique.....	11
--	----

1.... L'entreprise : aspect théorique.....	11
--	----

1.1. Définition de l'entreprise :.....	11
--	----

1.2. Typologies des entreprises :.....	12
--	----

2. La finance islamique : cadre théorique.....	12
--	----

2.1. Définition de la finance islamique :.....	12
--	----

2.2. Les principes fondamentaux de la finance islamique :.....	12
--	----

2.2.1. L'interdiction de l'intérêt :.....	13
---	----

2.2.2. Prohibition de la thésaurisation :.....	13
--	----

2.2.3. Interdiction du risque de prêt (Al-Gharar) et condamnation du la spéculation (Al-Maysir):.....	13
--	----

2.2.4. Le prélèvement obligatoire d'une aumône (Zakat) :.....	13
---	----

2.2.5. Le partage des pertes et des profits :.....	13
--	----

2.2.6. La tangibilité d'actif :.....	13
--------------------------------------	----

2.3. Les différents instruments de la finance islamique.....	14
--	----

2.3.1. Les instruments de financement :.....	14
--	----

2.3.2. Les instruments participatifs :.....	15
---	----

Partie pratique

II. Étude comparative entre la finance classique et la finance islamique au sein de la SARL SILEX SERVICES	17
---	----

Erreur ! Signet non défini.

1. Présentation de l'entreprise SARL SELEX SERVICE :.....	Erreur ! Signet non défini.18
--	-------------------------------

1.1. Organigramme de l'entreprise	19
--	----

1.2. Domaines d'activités de SARL SILEX services :.....	20
---	----

2. Les étapes pour avoir un crédit islamique :.....	21
---	----

3. Comparaison entre financement islamique et financement classique :	Erreur ! Signet non défini.
---	-----------------------------

3.1. Comprendre la nature des deux crédits (islamiques et classiques) :	23
3.2. Méthode d'analyse financière :	23
3.2.1. Analyse financière sur la base d'un crédit islamique :	24
Conclusion générale	36
Annexes	37
Bibliographie	42
Liste des illustrations	44
Table des matières	46

Résumé

Ce mémoire a exploré les avantages et les limites de la finance islamique en tant qu'alternative de financement pour les entreprises, en particulier à travers une étude de cas sur la SARL SILEX SERVICES. Malgré un cadre éthique fort basé sur la charia, son application en Algérie reste freinée par des contraintes fiscales, un manque de sensibilisation et des démarches administratives complexes. Comparée à la finance classique, la finance islamique est moins compétitive sur le plan du coût, mais elle demeure attrayante pour les entreprises soucieuses d'éthique. Son développement nécessite des réformes structurelles et un soutien accru des pouvoirs publics.

ملخص

تناول هذا البحث مزايا وقيود التمويل الإسلامي كخيار بديل لتمويل الشركات، مع التركيز على دراسة حالة الشركة ذات المسؤولية المحدودة سيكلس خدمات في رغم اعتماده على مبادئ أخلاقية قوية مستمدة من الشريعة، إلا أن تطبيقه في الجزائر يواجه تحديات تتعلق بالضرائب، ضعف التوعية، وتعقيد الإجراءات. مقارنة بالتمويل التقليدي، يُعد أقل فعالية من حيث التكلفة، لكنه يظل جذابًا للمؤسسات التي تسعى للامتثال الأخلاقي. ويتطلب تطوره إصلاحات هيكلية ودعمًا حكوميًا أقوى.

Abstract

This thesis examined the strengths and weaknesses of Islamic finance as an alternative business financing method, focusing on a case study of SARL SILEX SERVICES. Although rooted in strong ethical principles from Sharia law, its implementation in Algeria is limited by tax constraints, lack of awareness, and administrative complexity. Compared to conventional finance, Islamic finance is less cost-effective but remains appealing to companies prioritizing ethical compliance. Its progress depends on structural reforms and stronger public support.